



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le Quinze Septembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU.
Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN.
Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme MINARD de
CHABANNES. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

**DATE DE
CONVOCATION
10 SEPTEMBRE 2025**
**DATE D'AFFICHAGE
10 SEPTEMBRE 2025**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 21
PRESENTS : 13
VOTANTS : 17**

Excusés :

- M. BOUCHET pouvoir à Mme AUBIN,
- M. ROUSSILHE pouvoir à Mme QUATRESSOUS,
- M. TALABARD pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES,
- Mme PERICHON,
- M. HUSSON pouvoir à Mme CHERVIN.

Absents :

- M. GANTHER,
- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

**OBJET : GRATUITÉ
DE LA SALLE DES
VÉRITES
DIMANCHE 7
DÉCEMBRE.**

Monsieur le Maire expose que l'association "Les Petits Bois" a engagé des démarches contre trois installations d'éoliennes (Andelaroche, St Nicolas-des-Biefs et du côté Loire St Bonnet-des-Quarts), Andelaroche et St Nicolas des Biefs se trouvent devant le conseil d'état. La Communauté de Communes du Pays de Lapalisse a formé également pourvoi en cassation concernant l'arrêté Préfectoral autorisant l'installation d'éoliennes à Andelaroche.

Les objectifs de cette Association sont de protéger les espaces naturels, les sites, les paysages, le patrimoine bâti et non bâti, la faune, la flore des monts de la madeleine et de la montagne Bourbonnaise ainsi que des communes avoisinantes, que ces espaces, sites, paysages, patrimoine soient répertoriés ou non, sauvegarder leurs équilibres, leurs intérêts écologiques, historiques, sociaux et économiques et leurs insertions environnementales, lutter, y compris ester en justice, pour l'application des lois et règlements relatifs à la santé, la sécurité des personnes, des animaux, des biens et des choses, de l'environnement, des équilibres biologiques, de la faune, de la flore et des zones humides pour le respect qui leur est dû et contre toutes les atteintes qui pourraient leur être portées.

L'Association des Petits Bois recherche des fonds pour financer ces différentes actions, c'est pour cela qu'elle sollicite la Commune pour organiser un vide grenier artistique et culturel le dimanche 7 décembre dans une salle communale.

Monsieur le Maire expose que la salle des vérités pourrait être prêtée à l'Association à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire décide d'autoriser à l'unanimité :

La location à titre gratuit à l'Association " Les Petits Bois" de la Salle des vérités pour le dimanche 7 décembre pour l'organisation de son vide grenier culturel et artistique.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

24 SEP. 2025

Publié ou Notifié

le : 16 SEP. 2025

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,

